

TRIBUNAUX

JUSTICE DE PAIX DE LILLE

Les listes électorales
de Mons-en-Barœuf

Les listes électorales de Mons-en-Barœuf sont établies et tenues, on le sait depuis longtemps, avec un soin tout particulier. Le citoyen-maire ne prétend pas ajouter les adresses aux noms des électeurs.

La Cour de Cassation appelle à se prononcer sur cette singularité de l'application des garanties électorales. Il clôture la question en déclarant qu'il n'appartenait pas au maire, mais au préfet, d'ordonner l'inscription sur les listes des domiciles des électeurs. Bien entendu, le préfet a décidé ce qu'il n'avait pas à s'occuper de cela, et le maire continue.

Cependant le Comité Libéral de Mons-en-Barœuf, ne s'en est pas laissé imposer par les mauvais voulus administratifs. Il continue aussi à réclamer l'inscription d'épuration.

Sur la dernière liste électorale ont donc été relevées les noms des électeurs trop peu connus pour qu'on ne soupçonne point des irrégularités.

Quelques-uns ont justifié de l'existence de leur domicile à Mons-en-Barœuf ; mais d'autres...

Ainsi un individu a déclaré qu'il est recherché par la police pour être conduit en prison et y purger une condamnation à trois mois pour vol. Le maire de Mons le maintient sur la liste. Le Comité, pour l'organe de M. Drillon, demande sa radiation.

M. Drillon sollicite également la radiation des pretendus électeurs, auxquels ont été envoyées des lettres recommandées, mais qui sont revenues avec la mention : « Inconnu ».

Le cas le plus curieux est celui de l'instituteur laïque Gossart, qui a déjà occupé le poste de pdg. Jusqu'à dernière.

Malgré Gossart habite Lille. Il demeure chez ses parents.

Inscrit sur la liste de Mons Pahnée dernière, il assure qu'il habite la commune et qu'il avait une chambre. Appelé à se présenter, il déclare que ses camarades qui étaient dans l'atelier avaient été déclarés absents et qu'il a été nommé à la place de M. Gossart, mais qu'il n'a pas obtenu pas et qu'il n'y manquera pas.

Bien mieux, le Comité Liberal apporte la preuve de son existence à Lille. Le juge de paix ordonne la radiation.

Cette année, l'instituteur laïque récidive. Il s'est adressé à un M. Thibaut, qui lui a conseillé de se faire inscrire à Mons-en-Barœuf, mais qu'il n'a pas obtenu pas et qu'il n'y manquera pas.

M. Thibaut a même pris un livre de logeur au garni, et lorsqu'il s'est inscrit l'insistateur à la date du 1er octobre, de faire que la mairie puisse avoir six mois de résidence au Si. mara.

M. Drillon a dit au juge de paix qu'il fallait entendre des témoins pour prouver que M. Gossart n'habite réellement pas la chambre louée.

Le plus joli de l'histoire, c'est que M. Thibaut déclare que M. Gossart joue sa chambre au moins 1/2 partie même que l'insistateur n'y vit pas. Enfin, le livre de logeur en garni doit être paraphié à chaque paie par le maire et visé tous les mois par la garde champêtre, et ces formalités n'ont jamais été remplies.

Le but serait-il atteint ?

D'autres sont également curieux. Des électeurs dont on demande la radiation sont à Mons-en-Barœuf, dit le citoyen maire.

Il n'est pas plus, répond M. Drillon. Donc nous trouvons qu'ils sont sincères.

Le malin répond qu'il ne peut pas dormir.

Il y a le cas d'un orphelin de l'assistance publique, inscrit sur la liste électorale. Ce jeune homme est actuellement sous les draps. Il n'a jamais habité Mons, il a son domicile à Lille ; mais on l'a inscrit, parce qu'il a ses enclos habitation à Mons-en-Barœuf. Un individu s'est marié à Mons-en-Barœuf. Il y est devenu quinze jours plus tard et a abandonné sa femme. On n'a plus de ses nouvelles. Maintenant sur la liste.

Un sabrettier de Lille est resté très peu de temps à Mons-en-Barœuf. Il est inscrit sur la liste et le maire donne pour raison que, s'il est élu, à Mons, c'est parce qu'il n'a pas sur le temps de se faire inscrire à Lille.

Or, M. Drillon prodigie une attestation de la mairie de Lille, prouvant que l'électeur dont il s'agit est bien et sûrement inscrit à Lille.

Dès lors analogiques se représentent d'autres deux ou trois fois.

Le juge de paix, après avoir entendu les implications de part et d'autre, a mis toutes les affaires en délibéré, pour jugements être rendus le 31 juillet prochain.

Le jugement sera rendu samedi.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Le Maistre de Police de Lille contre cinq bijoutiers

Le 21 février dernier, M. Parrot, chef de la gare de Lille, fit avec plusieurs de ses agents l'ruption dans un estaminet des environs de la Place, et mit la main sur divers bijoutiers qui lui avaient dérobé quelque chose.

Le 22 février, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 23 février, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 24 février, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 25 février, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 26 février, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 27 février, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 28 février, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 29 février, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 30 février, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 31 février, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 1er mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 2ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 3ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 4ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 5ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 6ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 7ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 8ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 9ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 10ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 11ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 12ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 13ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 14ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 15ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 16ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 17ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 18ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 19ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 20ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 21ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 22ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 23ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 24ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 25ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 26ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 27ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 28ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 29ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 30ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 31ème mars, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 1er avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 2ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 3ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 4ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 5ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 6ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 7ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 8ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 9ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 10ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 11ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 12ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 13ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 14ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 15ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 16ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 17ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 18ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 19ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 20ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 21ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 22ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 23ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 24ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 25ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 26ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 27ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 28ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 29ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 30ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 31ème avril, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 1er mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 2ème mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 3ème mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 4ème mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 5ème mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 6ème mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 7ème mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 8ème mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 9ème mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 10ème mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 11ème mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 12ème mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 13ème mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 14ème mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.

Le 15ème mai, le brigadier de police arrêta à Lille, à la gare, les cinq accusés.